



Le 03 juillet 2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira le mercredi 09 juillet 2025 à 19h30 en Mairie.
La publicité de la séance sera assurée via une retransmission sur la page Facebook de la commune.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du 21 mai 2025
- 3- Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4- Remplacement d'un conseiller municipal suite au décès d'une adjointe et nouvelle détermination du nombre des adjoints
- 5- Modification de l'enveloppe mobilisable des indemnités versées aux élus titulaires d'une délégation
- 6- Élections des conseillers municipaux au Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale
- 7- Cession par la Commune d'une partie de la parcelle AZ 1293 au profit de la SCI ORIGAMY
- 8- Avis de la commune de Saint-Paul-en-Jarez sur le Plan Mobilité de Saint-Étienne Métropole
- 9- Avis sur le projet d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement
- 10- Approbation de la convention d'objectifs quadripartite entre le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales de la Loire, le Centre social et culturel « Passerelle » et la commune pour les années 2025-2026
- 11- Approbation d'une convention avec le Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire – Territoire d'énergie – implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal
- 12- Approbation du projet d'établissement de l'espace « petite enfance »
- 13- Demande de subvention au Département de la Loire – appel à partenariat « Loire Connect » pour l'équipement de la Plateforme Europe, située à la Maison de l'Europe et des Associations
- 14- Demande de subvention au Parc naturel régional du Pilat et à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour contribuer au financement de la réfection des chemins ruraux endommagés lors des intempéries d'octobre 2024
- 15- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la fête des 15 ans de l'AMAP
- 16- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Boule des Tilleuls pour l'organisation du Challenge de la Municipalité
- 17- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Compagnie de théâtre des Loges pour leur aide dans le cadre de l'organisation de la saison culturelle
- 18- Annulation du budget rattaché créé en 2024 pour la production d'électricité photovoltaïque
- 19- Communication du rapport annuel 2024 de l'activité du service public « médiathèque municipale »
- 20- Décision de maintien du tarif antérieur de la MTL au profit de l'APE du Dorlay

Le Maire,
Kamel BOUCHOU

